

DECLARATION SUR LES POLITIQUES DE DILIGENCES RAISONNABLES RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE

PREAMBULE

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et les Régions. L'ordonnance du 29 juin 2005 (modifiée, notamment, par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012) lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la société de gestion Bpifrance Investissement, filiale d'investissement de Bpifrance, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la start-up à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

Dans cet objectif, Bpifrance Investissement gère les investissements des fonds directement souscrits par Bpifrance Participations, les investissements de Bpifrance logés dans la holding FSI PME Portefeuille, et assure également une gestion de fonds pour compte de tiers publics (Etat, Caisse des Dépôts, etc.) autant que privés (investisseurs institutionnels, industriels, *family offices*, etc.). Bpifrance Investissement assure en outre une activité de conseil auprès de Bpifrance Participations

Conformément aux dispositions applicables du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » en anglais), Bpifrance publie la présente déclaration, afin de rendre compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité opérés par Bpifrance Investissement.

Le Règlement « Disclosure » définit les principales incidences négatives en matière de durabilité comme les « incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. »

1. PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Dans le cadre de ses activités, Bpifrance Investissement :

- Prend en compte des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance¹,
- Applique des politiques d'investissement responsable, d'exclusions, de vote, et des lignes sectorielles,
-
- Applique des politiques strictes en matière :
 - o De lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
 - o De lutte contre la corruption,
 - o De respect des conventions internationales signées par la France.

Le suivi, tout au long de la détention d'une participation, des enjeux et objectifs ESG définis lors de l'investissement, nécessite la définition d'une méthodologie de calcul ou d'évaluation des incidences

¹ Conformément au dispositif décrit dans les Politiques d'Investisseur responsable, de durabilité et d'engagement actionnarial (<https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/nos-engagements>)

négatives, adaptée aux différentes composantes des portefeuilles, particulièrement les TPE, PME, entreprises innovantes, investies directement ou indirectement.

A ce jour, les données nécessaires à l'évaluation des principales incidences négatives en matière de durabilité peuvent être difficiles à obtenir – particulièrement pour les TPE et PME -, et/ou s'avérer incomplètes, ou estimées, voire inexactes, ou ne pas être disponibles aux dates attendues.

En conséquence, Bpifrance Investissement a recensé les principales incidences négatives sans les hiérarchiser.

2. RECENSEMENT DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES ET INDICATEURS ASSOCIES

Les principales incidences négatives potentielles en matière de durabilité retenues sont définies au regard des priorités RSE de Bpifrance, de sa politique d'investissement responsable et de ses engagements :

- soutenir et accélérer la transition écologique et énergétique des entreprises ;
- encourager la parité, dans les entreprises et dans les fonds, et, en particulier dans les organes de gouvernance et le management ;
- soutenir et développer l'emploi ;
- encourager et promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance et de management, notamment l'intégration des femmes,

Ces engagements sont notamment formalisés par la signature de documents publics et l'adhésion de Bpifrance à des chartes en faveur notamment du climat, de la parité et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies².

Bpifrance a ainsi défini les principaux indicateurs d'incidence négative à suivre, détaillés ci-après (2.1 à 2.3), basés sur les indicateurs dont le suivi régulier est requis par le Règlement « Disclosure ».

En investissement direct, ces indicateurs sont complétés, pour chaque entreprise, par les indicateurs de suivi des axes de progrès opérationnels définis, dans la phase d'investissement, avec le management de l'entreprise investie.

En investissement indirect, d'autres indicateurs associés aux risques de durabilité peuvent être définis, au cas par cas, dans le cadre de la politique d'investissement du fonds, et leur suivi assuré par son gestionnaire.

2.1 Indicateurs environnementaux ³ :

- Les émissions de Gaz à effet de Serre : scope 1, 2 et 3⁴
- L'empreinte carbone de ses portefeuilles ;
- La moyenne pondérée des intensités carbone de ses portefeuilles ;
- Le poids des entreprises du portefeuille ayant un chiffre d'affaires provenant des énergies fossiles

2.2 Indicateurs sociaux :

- Pour les sociétés en portefeuille :
 - Le taux de croissance annuel moyen des effectifs au cours des trois années suivant l'investissement ;
 - Cet indicateur est produit annuellement par la Direction de l'Evaluation, selon une méthodologie déployée pour évaluer les impacts des actions du groupe Bpifrance.

² <https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/nos-engagements>

³ Cette évaluation repose sur des méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et permet d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'empreinte et l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles directs et indirects sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance.

⁴ Les scopes 1 et 2 concernant les émissions de GES de la/les activités de production, le scope 3 les émissions résultant des activités « amont » (ex : achats, transport de marchandises amont, déplacements...) et des activités « aval » (ex : transports des produits, utilisation et fin de vie des produits...) nécessaires à la production.

- Pour les sociétés en portefeuille, les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance, et sur les entreprises investies par ces fonds :
 - La part des femmes dans les effectifs,
 - La part des effectifs non permanents rapportée aux effectifs permanents en fin d'exercice.
- Ces indicateurs sont collectés annuellement dans le cadre de la campagne annuelle ESG.

2.3 Indicateurs de gouvernance

- La part d'entreprises et de sociétés de gestion dirigées par une femme ;
- La part des femmes dans les instances de gouvernance des entreprises et des sociétés de gestion investies ;
- La part des membres indépendants dans les instances de gouvernance des entreprises et des sociétés de gestion investies.

ANNEXE : Liste des engagements signés par Bpifrance

Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance France Invest
Déclaration Mondiale sur le Changement climatique
Principles for Responsible Investment
Montréal Pledge
Paris Pledge
Principes de Santiago
Principes de Poséidon
Charte des Investisseurs français en faveur des ODD
Charte des Investisseurs français en faveur du Climat
Soutien de la démarche ACT
Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency
One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF)
Carbon Disclosure Project
Charte SISTA
Charte Parité France Invest
Charte de la diversité
Planet Tech Care